



ASSIGNMENT OF RIGHTS TO OBJECT OR APPEAL UNDER THE EXCISE TAX ACT

CESSION DES DROITS D'OPPOSITION OU D'APPEL EN VERTU DE LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Before completing this form, read the instructions on the back.

Avant de remplir ce formulaire, lisez les instructions au verso.

Know all men by these presents that in consideration of one dollar the receipt whereof is hereby acknowledged,
Sachez tous par les présentes qu'en considération de la somme d'un dollar reçue,

I of
Nous de
(Name of supplier or corporate name - Nom du fournisseur ou de la compagnie) (Address of supplier or corporate head office - Adresse du fournisseur ou du siège social)

do hereby unconditionally assign to
cédons inconditionnellement à
(Name of purchaser - Nom de l'acheteur)

of
de
(Address of purchaser - Adresse de l'acheteur)

all my rights under the Excise Tax Act to: - tous nos droits en vertu de la Loi sur la taxe d'accise :

- i) institute proceedings to object or appeal;
d'instituer des procédures d'opposition ou d'appel,
ii) apply to the Canadian International Trade Tribunal or to the Federal Court for extension of time to object or appeal; and
de présenter une demande au Tribunal canadien du commerce extérieur ou à la Cour fédérale pour la prolongation du délai pour vous opposer ou interjeter un appel,
iii) receive payment, if any, as a result of any objection or appeal in respect of the
de recevoir un paiement, s'il y a lieu, suite à la décision de l'opposition ou de l'appel concernant :

Notice of Assessment or Determination
l'Avis de cotisation ou de détermination

dated
daté du

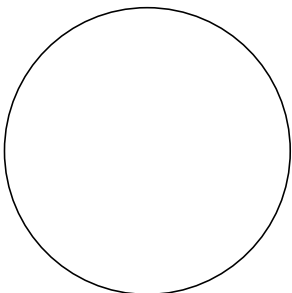
numbered
numéro

issued by the tax services office in (city)
et émis par le bureau des services fiscaux de (ville)

and relating to the following transactions(s) with the purchaser: - et les transactions suivantes avec l'acheteur :

Dated at , in the Province of , this
Datée à , dans la province de , ce

day of , year
jour de , de l'an



Corporate seal
Sceau social

Signature of assignor *
Signature du cédant *

Title
Titre

Signed, sealed, and delivered in the presence of
Signée, scellée et délivrée en la présence de

Witness - Témoin

*Must be signed by proprietor, partner, or, in the case of a limited company, an officer authorized to sign for the company accompanied by the corporate seal.

*Doit être signé par le propriétaire, le partenaire ou, dans le cas d'une compagnie à responsabilité limitée, un agent dûment autorisé à lier la compagnie. Le sceau social doit également être apposé.

Dans ce formulaire, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

**Assignment of rights
to object or appeal**

Complete this form if you are a supplier who has been assessed, reassessed or denied a refund in whole or in part on transactions with a purchaser and remit it to the purchaser if you want to assign him/her your rights, if any, to object or appeal under section 81.33 of the *Excise Tax Act*.

A purchaser may object to a *Notice of Assessment, Reassessment or Determination* under section 81.33 of the *Excise Tax Act* **without** this assignment **after** the expiration of the 90-day period from the date of the notice objected to, but before the expiration of a period of 120 days from the date of such notice.

For more information, you can contact the Appeals Division at your tax services office.

**Cession des droits
d'opposition ou d'appel**

Remplissez ce formulaire si vous êtes un fournisseur qui avez fait l'objet d'une cotisation, d'une nouvelle cotisation ou d'un refus de remboursement total ou partiel à l'égard de transactions avec un acheteur, et remettez-la à l'acheteur, si vous voulez lui céder vos droits, s'il y a lieu, de loger une opposition ou un appel en vertu de l'article 81.33 de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Un acheteur peut s'opposer à un Avis de cotisation, de nouvelle cotisation ou de détermination en vertu de l'article 81.33 de la *Loi sur la taxe d'accise* **sans** cette cession **après** l'expiration de délais de 90 jours de la date de l'avis contesté, mais avant l'expiration de la période de 120 jours de la date d'un tel avis.

Pour en savoir plus, communiquez avec la Division des appels de votre bureau des services fiscaux.